

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

CAHIER DES CHARGES

COUPES DU MONDE



Edition juillet 2023

Les Coupes du Monde sont la vitrine de notre Sport.

Il est donc nécessaire que ces compétitions soient organisées d'une façon parfaite et uniforme en respectant un horaire préétabli et dans des conditions matérielles sensiblement conformes à celles des Championnats du Monde.

C'est la raison pour laquelle les conditions de ce cahier des charges sont obligatoires.

Ce cahier des charges est disponible sur www.fie.ch

Sommaire

1. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES.....	page 5
1.1 Inscriptions des tireurs.....	page 6
• participation.....	page 6
• inscription.....	page 6
• droits d'engagements.....	page 6
1.2 Désignation et prise en charge	page 7
• désignation	page 7
• prise en charge	page 8
• arbitrage-vidéo, appareil sans fil.....	page 8
1.3 Transports - Hébergements.....	page 9
• transports.....	page 9
• hébergements.....	page 9
2. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX.....	page 10
2.1 Les salles de compétition.....	page 11
• salle des phases d'élimination directe	page12
• schémas directeurs de la salle des phases d'élimination directe	page14
• salle de la finale.....	page18
• schémas directeurs de la salle de la finale	page21
• salle des phases d'élimination directe et de la finale.....	page25
• schémas directeurs de la salle d'élimination directe et de la finale.....	page26
• schéma directeur des 4 pistes annexes	page30
2.2 Autres locaux.....	page 32
• salle du Directoire Technique.....	page 32
• zone pour l'affichage des résultats	page 32
• salles de contrôle général des armes et des équipements.....	page 33
• locaux du service médical.....	page 33
• autres salles et espaces.....	page 33
3. LA COMPETITION.....	page 34
3.1 Programme de la compétition.....	page 35
• horaires indicatifs.....	page 35
3.2 Le Directoire Technique.....	page 37
• personnel affecté.....	page 37
• fonctions.....	page 37
• affectation des pistes.....	page 38

3.3 Le personnel de marquage	page 41
• diffusion des résultats.....	page 41
3.4 Le contrôle des armes et des équipements	page 42
• contrôle général.....	page 42
• vérifications pendant les poules et le tour préliminaire d'élimination directe	page 42
• vérifications pendant le tableau 64 et la finale	page 42
3.5 La Finale	page 43
• déroulement d'une finale.....	page 43
• le présentateur-animateur.....	page 44
• zones réservées dans la tribune de la salle de finale.....	page 44
4. SERVICE MEDICAL ET CONTROLE ANTI-DOPAGE	page 45
5. DIVERS	page 46
5.1 Sonorisation et communications internes	page 47
• sonorisation générale.....	page 47
• signalisation - fléchage.....	page 47
5.2 Publicité - Promotion - Partenariat	page 48
• presse écrite, radio et télévision.....	page 48
• partenaires et sponsors.....	page 48
• logotypes et drapeau de la FIE.....	page 48
5.3 Conseils divers	page 49
• restauration.....	page 49
• service de surveillance - service d'ordre - sécurité.....	page 49
6. ANNEXES	page 50
- Tableaux d'affichage électronique sur chaque piste d'élimination directe	page 51
- Autres cahiers des charges à consulter.....	page 52

1. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES

1.1 INSCRIPTION DES TIREURS

Participation

La participation aux Grands Prix est déterminée par l'article **o.60** du Règlement pour les Epreuves de la FIE.

La participation aux Coupes du Monde est déterminée par les articles **o.62** du Règlement pour les Epreuves de la FIE.

Inscriptions

Les inscriptions des tireurs doivent être effectuées, par les fédérations nationales, **sur le site Internet de la FIE, selon les modalités de l'article o.61 du Règlement de la FIE.**

[Les tireurs inscrits sur le site Internet de la FIE sont considérés comme présents à la compétition.](#)

Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement figure dans l'article 6.2 (chapitre 6) du Règlement Administratif de la FIE.

1.2 DESIGNATION ET PRISE EN CHARGE

Désignations

Grand Prix individuel et Coupe du Monde individuel et par équipe :

12 arbitres, 1 délégué de la Commission d'Arbitrage et 1 Superviseur - Président du Directoire technique seront désignés pour ces compétitions, parmi lesquels :

- **8 arbitres internationaux et 1 délégué de la Commission d'arbitrage seront désignés par le Comité Exécutif de la FIE**, sur proposition de la Commission d'arbitrage en tenant compte du critère de proximité par rapport au pays organisateur,
- **5 arbitres internationaux locaux seront mis à disposition par le pays organisateur.**

- **1 Président du Directoire technique nommé par le Comité Exécutif de la FIE.**

La Coupe du Monde étant associée à une compétition par équipe, les arbitres désignés officieront pour les deux épreuves.

Tous les arbitres désignés pour les Grand Prix et les Coupes du Monde devront assister aux réunions d'arbitrage effectuées la veille des épreuves. Les organisateurs sont responsables de l'organisation administrative et de la logistique de ces réunions. Ils sont invités à faire participer leurs arbitres nationaux aux réunions d'arbitrage.

Prise en charge

Consulter le Règlement administratif de la FIE, CHAPITRE 7.

Arbitrage-vidéo et appareil sans fil

L'utilisation de la vidéo-arbitrage est obligatoire aux Grands Prix et Coupes du Monde individuelles et par équipes.

Elle est définie à l'article o.105 du Règlement d'organisation de la FIE.

L'appareil sans fil est obligatoire aux Grands Prix aux trois armes dès le tableau de 32.
L'appareil sans fil est optionnel pendant la saison 2013-2014.

1.3 TRANSPORTS – HEBERGEMENTS

Transports

- mise en place d'un réseau de navettes entre :

- les hôtels et le lieu de compétition
- les hôtels et la gare et/ou l'aéroport, selon les horaires d'arrivée communiqués par les délégations

- des horaires précis et respectés seront distribués et affichés dans le hall de chaque hôtel officiel de la compétition et sur les lieux de la compétition.

Hébergements

- le Responsable du Comité d'Organisation chargé de cette mission doit veiller à ce que tous les participants soient convenablement logés.

- celui-ci aura préalablement négocié des tarifs préférentiels.

2. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX

Les locaux destinés aux épreuves doivent disposer des aménagements suivants :

- climatisation pour garantir une température comprise entre **15** et **20** degrés.
- éclairages des pistes ou autres non éblouissants et conformes aux exigences de la télévision.
- décoration sobre et de bon goût (drapeaux des nations participantes, lumières, décoration florale)
- vestiaires, douches, sanitaires
- Toilettes femmes (minimum) - 2 toilettes pour 50 femmes maximum et 3 pour 100 maximum. Une toilette pour 40 femmes supplémentaires. (Pour 200 femmes, il doit donc y avoir 5 toilettes). Il doit y avoir un lavabo comme règle et un lavabo supplémentaire pour 2 toilettes.
- Toilettes hommes (minimum) - 2 urinoirs pour 100 hommes et une toilette pour 250 hommes. Un lavabo par toilette et un supplémentaire tous les 5 urinoirs. S'il n'y a pas d'urinoirs, utilisez les proportions des femmes.
- Toutes les toilettes doivent être nettoyées régulièrement, au moins une fois par jour, et du papier hygiénique et du savon pour les mains doivent être fournis.
- Les lavabos doivent être alimentés en eau chaude et froide.
- Au moins un vestiaire privé, réservé aux athlètes, doit être disponible pour chaque genre.
- Les toilettes et les vestiaires doivent être clairement signalés à l'aide de panneaux compréhensibles universellement pour les différents genres.

L'installation d'une **sonorisation** adéquate doit permettre l'information simultanée de toutes les personnes présentes sur l'ensemble du site des compétitions (salles de compétition, vestiaires, salles annexes...).

L'organisateur doit s'informer auprès des différents prestataires et intervenants (système des résultats, affichage, vidéo, sans fil, etc) de leurs besoins en électricité (positionnement, nombre, puissance, voltage, type de fiche...)

Toutes les compétitions de la FIE doivent être organisées exclusivement avec du matériel et des équipements homologués par la FIE, tels que :

- Pistes d'escrime
- Appareils de signalisation et enrouleurs

- **Appareils sans fil**
- **Equipement pour la vidéo-arbitrage**
- **Equipement pour le contrôle des armes**

2.1 LES SALLES DE COMPETITION

La Fédération Internationale d'Escrime prévoit plusieurs configurations de site de compétition possibles, avec des programmes horaires correspondants, en fonction du nombre de tireurs engagés :

- avec 86 tireurs engagés maximum, toute la compétition se déroulera sur uniquement 5 pistes :

- 1 salle avec 4 pistes de couleurs + 1 salle de finale
- ou**
- 1 salle avec 5 pistes de couleurs (piste de finale au centre)

- plus de 86 tireurs engagés, la phase de tour de poules et le tableau 128 et 64 préliminaire pourront se dérouler sur (8+1) pistes. A partir du tableau final de 64 la compétition se déroulera sur uniquement 4 pistes ;

- les assauts d'élimination directe (128, 64 préliminaire, 64 final) doivent s'enchaîner immédiatement dès qu'une piste se libère et sans attendre la fin des assauts sur les trois autres pistes mais conformément à l'horaire programmé et en respectant le règlement en vigueur avec le temps minimum ci-dessous par assaut :

- sabre : 15 minutes
- fleuret : 20 minutes
- épée : 20 minutes
- 1 salle avec 4 pistes de couleurs + 1 salle de finale + 4 pistes annexes
- ou**
- 1 salle avec 5 pistes de couleurs (piste de finale au centre) + 4 pistes annexes

L'emplacement et les couleurs des pistes doivent être scrupuleusement respectés.

Salle des phases d'élimination directe

- **4 pistes** ou 4 moquettes de **couleurs différentes**
 - chacune des **4 zones de couleur** devra mesurer approximativement **20 mètres de long par 10 mètres de large**.
 - chaque piste devra être équipée du matériel suivant, conforme aux normes FIE :
 - un appareil de signalisation et 2 enrouleurs ;
 - **appareil sans fil selon les obligations réglementaires de la compétition, voire page 8.**
 - un tableau d'affichage électronique pour chaque piste, double-face si les gradins sont des deux côtés, affichant les noms et nationalités des tireurs, le score, les manches, les cartons, le temps, la priorité (voir le schéma en **annexe**).
 - ces 4 tableaux devront être visibles et lisibles pour chaque spectateur et depuis n'importe quelle tribune.
 - un tableau d'affichage électronique arborant les matchs et les horaires du tableau 32, voir du tableau 64 (voir le schéma en **annexe**).
 - des appareils de signalisation avec enrouleurs de réserve seront prévus.
 - un emplacement pour la caméra de la vidéo-arbitrage (à l'extérieur de l'aire de combat si possible) qui doit être du même côté que l'arbitre
 - une zone réservée avec des chaises pour les tireurs et leurs entraîneurs sera aménagée à chacune des extrémités de la piste, à l'extérieur de l'aire de combat.
- Pour les Coupes du Monde par équipes, des zones pour les équipes seront aménagées à l'extérieur de l'aire de combat. Ces zones serviront également pour le placement des entraîneurs pendant l'E.D. individuel
- la **zone d'arbitrage sera de 3m50 au minimum de la piste.**
 - l'ensemble des 4 aires de combat devra être entouré de barrières.
 - des zones avec tables et chaises devront être aménagées pour :
 - les représentants du Directoire Technique
 - un service médical
 - les délégués de la FIE
 - la gestion des tableaux d'affichage
 - la presse
 - une **installation « sono » avec micro** sera mise à la disposition du Directoire Technique.

- un **service d'ordre** devra assurer la bonne circulation des personnes et veiller à ce que seuls les tireurs en match et l'arbitre soient dans l'aire de combat, et que seuls les personnes autorisées soient présentes dans la salle de compétition (officiels, arbitres, techniciens, photographes...).

- cette salle devra disposer de gradins ou tribunes pouvant accueillir le nombre de spectateurs potentiels.

- les schémas directeurs suivants présentent la disposition d'une salle comportant les 4 pistes et les **distances minimums à respecter**.

Une **chambre d'appel de minimum 40 m²** doit être aménagée à l'intérieur de la salle de compétition mais devra être bien délimitée et son accès contrôlé. Elle devra comprendre un emplacement pour le **contrôle des armes** et des chaises **pour les tireurs et les arbitres en attente**.

Cette chambre d'appel pourra éventuellement se situer dans une salle ou un couloir contigu à la salle de compétition.

Accessibilité

- les officiels
- les arbitres
- les techniciens
- les tireurs appelés et leurs entraîneurs
- le personnel des différents médias
- les médecins et kinés

Design de la salle des phases d'élimination directe et 1 tribune

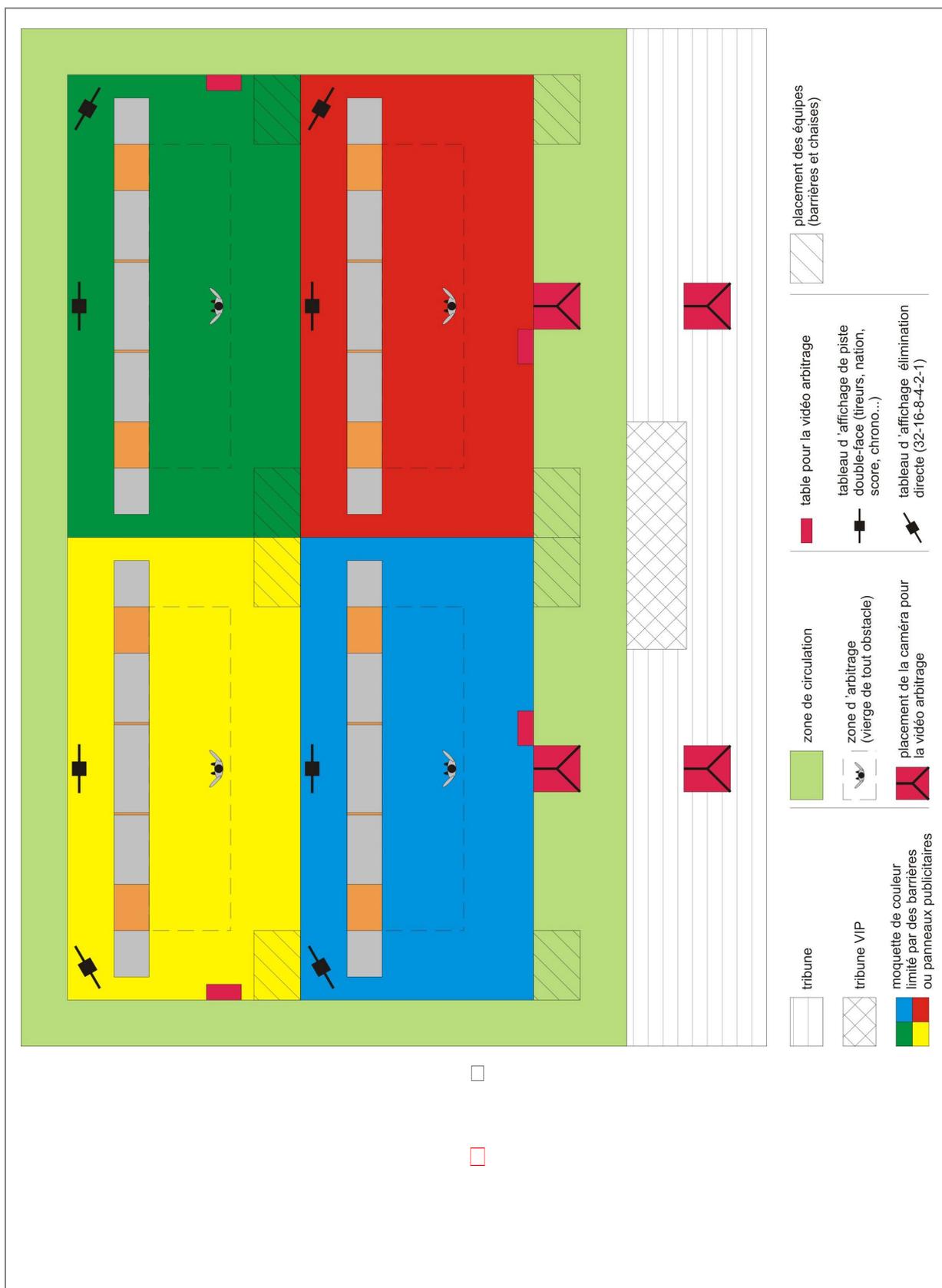
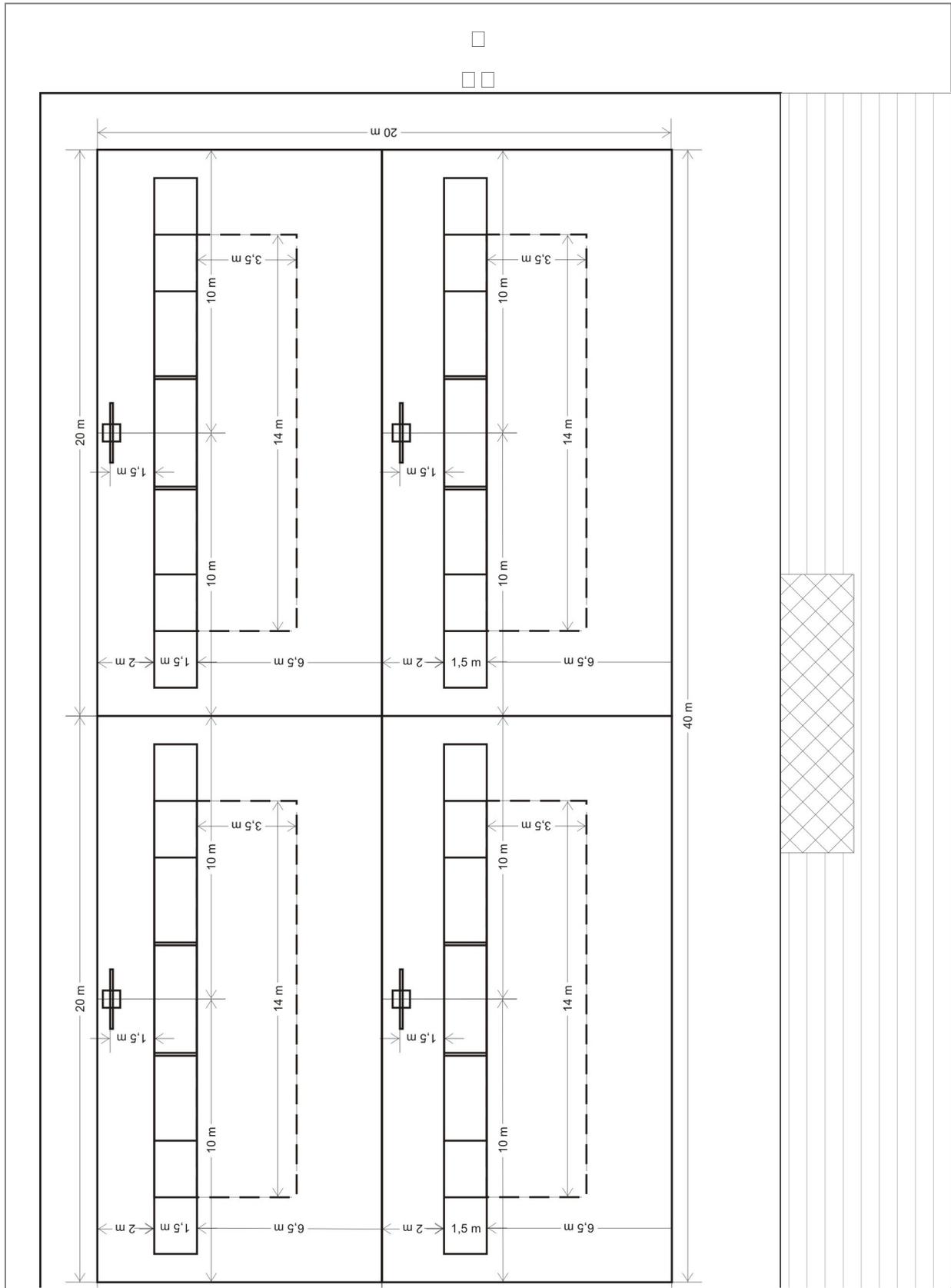


Schéma directeur de la salle des phases d'élimination directe et 1 tribune (dimensions)



Design de la salle des phases d'élimination directe et 2 tribunes

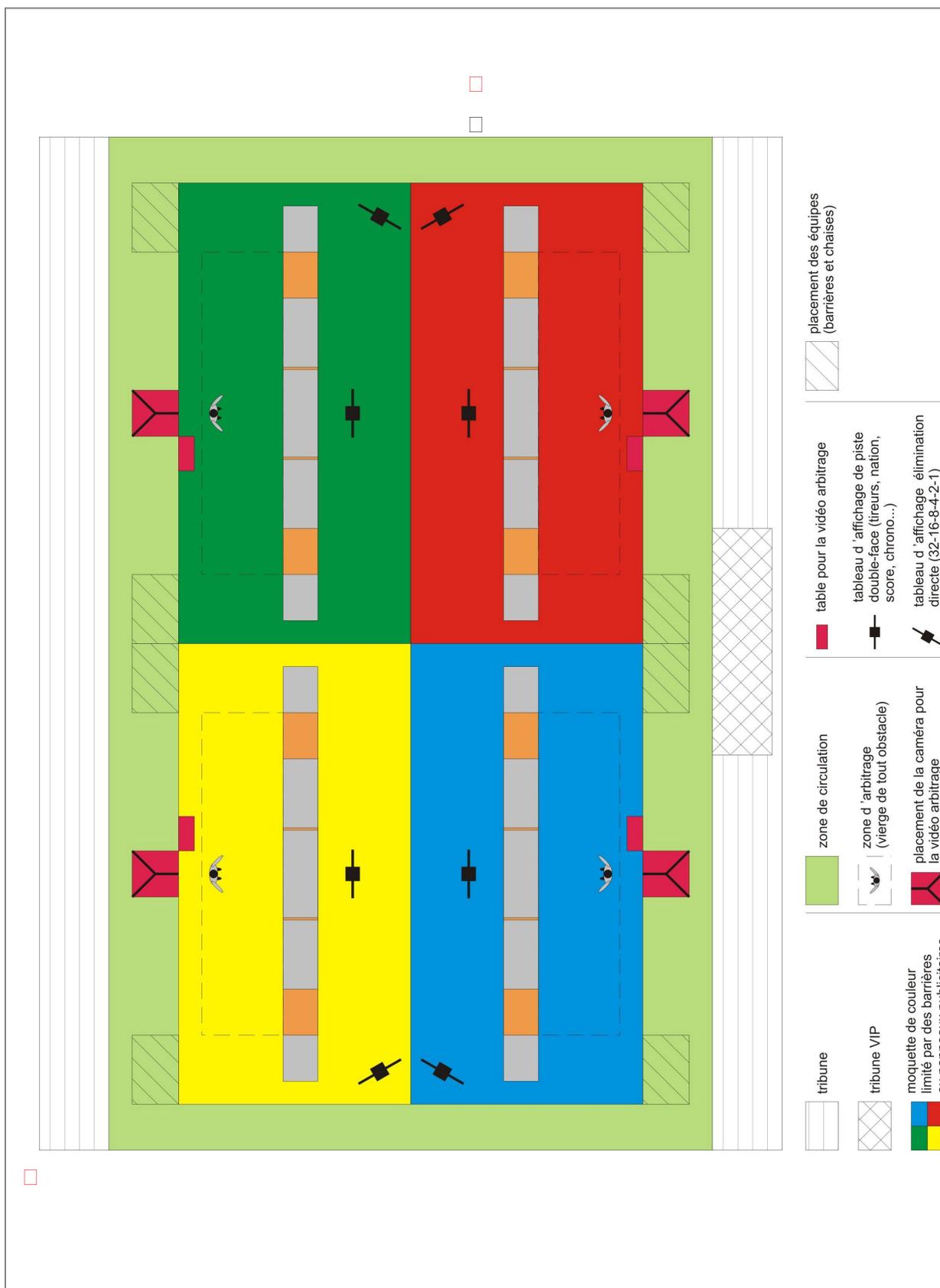
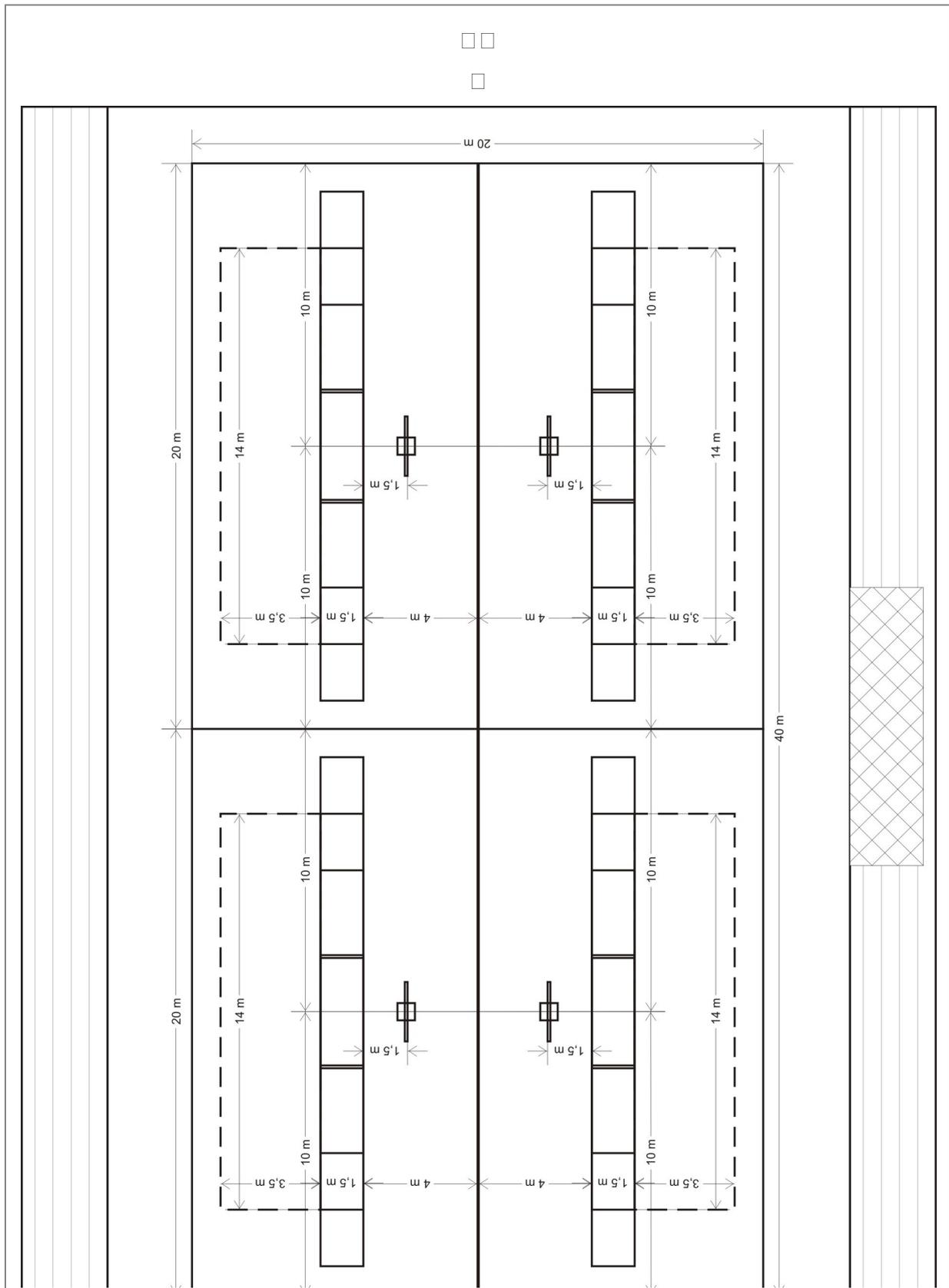


Schéma directeur de la salle des phases d'élimination directe et 2 tribunes (dimensions)



Salle de la finale

- **1 piste unique** :
 - de 1,50 m à 2 m de large.
 - longueur : 18m.
 - surélevé de 30 à 50 cm comportant les sécurités latérales nécessaires en bout de piste (plans inclinés).

- cette salle devra disposer de gradins ou tribunes pouvant accueillir le nombre de spectateurs potentiels.

- la piste devra être équipée du matériel suivant, conforme aux normes FIE :

- un appareil de signalisation et 2 enrouleurs ; **appareil sans fil selon les obligations réglementaires de la compétition, voire page 8.**
- un tableau d'affichage électronique, double-face si les gradins sont des deux côtés, affichant les noms et nationalités des tireurs, le score, les manches, les cartons, le temps, la priorité voir le schéma en annexe).
- 2 chronomètres de grande taille en bout de pistes ou 2 appareils de signalisation « esclaves » .
- une installation judicieuse de plusieurs jeux de répéteurs de signalisation sera réalisée pour une bonne vision de l'arbitre et du public.
- des appareils de signalisation avec enrouleurs de réserve seront prévus.
- un tableau d'affichage électronique arborant les matchs et les horaires du tableau de 4, suffisamment dimensionné pour être lu par les derniers rangs du public (voir le schéma en annexe).
- un emplacement pour la caméra de la vidéo-arbitrage (à l'extérieur de l'aire de combat).

- une zone réservée avec des chaises pour les tireurs et leurs entraîneurs sera aménagée à chacune des extrémités de la piste, à l'extérieur de l'aire de combat.

Pour les Coupes du Monde par équipes, des zones pour les équipes seront aménagées à l'extérieur de l'aire de combat.

- la **zone d'arbitrage sera de 4 mètres au minimum** par rapport à la piste.

- un **poste d'arbitrage vidéo** situé du même côté que l'arbitre.

- des zones avec bureaux et chaises devront être aménagées pour :

- les représentants du Directoire Technique.
- les délégués FIE.

- un service médical.
- la gestion des tableaux d'affichage.

- une **installation « sono » de qualité** devra être installée :

- un micro pour le Directoire Technique.
- un micro sans fil pour l'arbitre.
- un micro sans fil pour le présentateur.
- la diffusion des hymnes nationaux et de la musique d'ambiance.

- un **service d'ordre** devra assurer la bonne circulation des personnes et veiller à ce que seuls les tireurs en match et l'arbitre soient dans l'aire de combat, et que seules les personnes autorisées soient présentes dans la salle de compétition (officiels, arbitres, techniciens, photographes...).

Une chambre d'appel devra être mise en place à proximité de la salle de finale si celle de la salle des 4 pistes de couleur est trop éloignée.

- un **podium** pour la cérémonie de remise des prix pour les épreuves individuelles, avec une large marche permettant d'accueillir les 2 troisièmes. **Pour les Coupes du Monde, il est demandé un podium avec des marches beaucoup plus larges et permettant d'accueillir les 4 tireurs d'une même équipe.**

- un **dispositif pour hisser les 4 drapeaux** des nations représentées sur le podium.

- une **zone d'échauffement proche** (isolé de la salle de finale), mais indépendante, pour les tireurs en attente de leur match.

- un **poste médical** de premier secours.

- un emplacement pour la presse et les caméras de télévision.

- une décoration soignée de la salle :

- le drapeau de la FIE et le drapeau du pays organisateur, entourés des drapeaux de toutes les nations participantes.
 - décorations florales...

- l'emplacement et les dimensions des publicités seront soumis à la FIE et conformes aux règles de celle-ci.

- les schémas directeurs suivants présentent la disposition d'une salle de finale et les **distances minimums à respecter.**

Accessibilité

- les officiels
- les arbitres
- les techniciens
- les tireurs appelés
- les entraîneurs pendant la minute de pause de la compétition individuelle
- les tireurs et leur entraîneur pendant la compétition par équipe
- les médecin et kinés de chaque délégation
- les photographes de la presse

Design de la salle de finale et 1 tribune

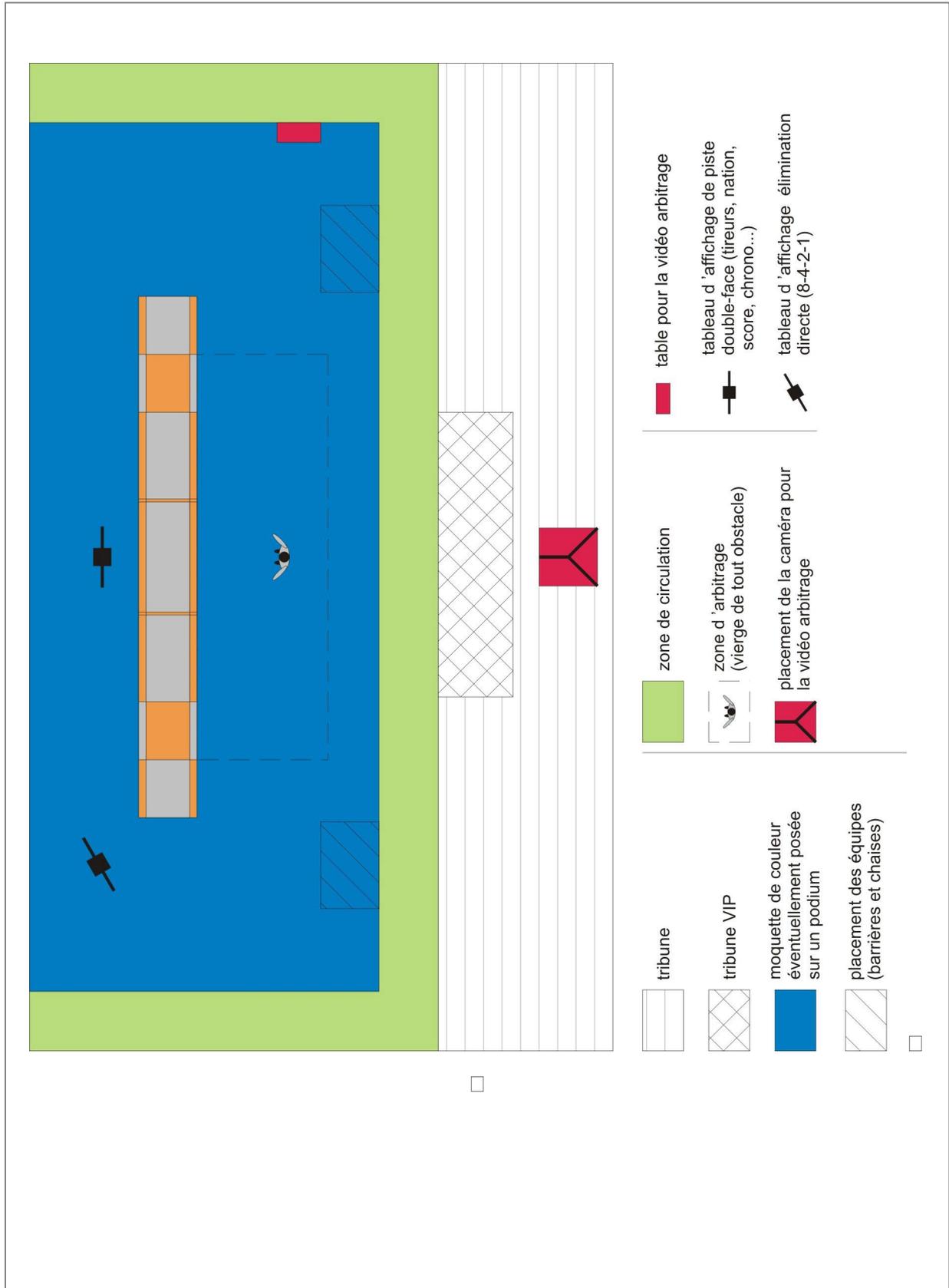


Schéma directeur de la salle de finale et 1 tribune (dimensions)

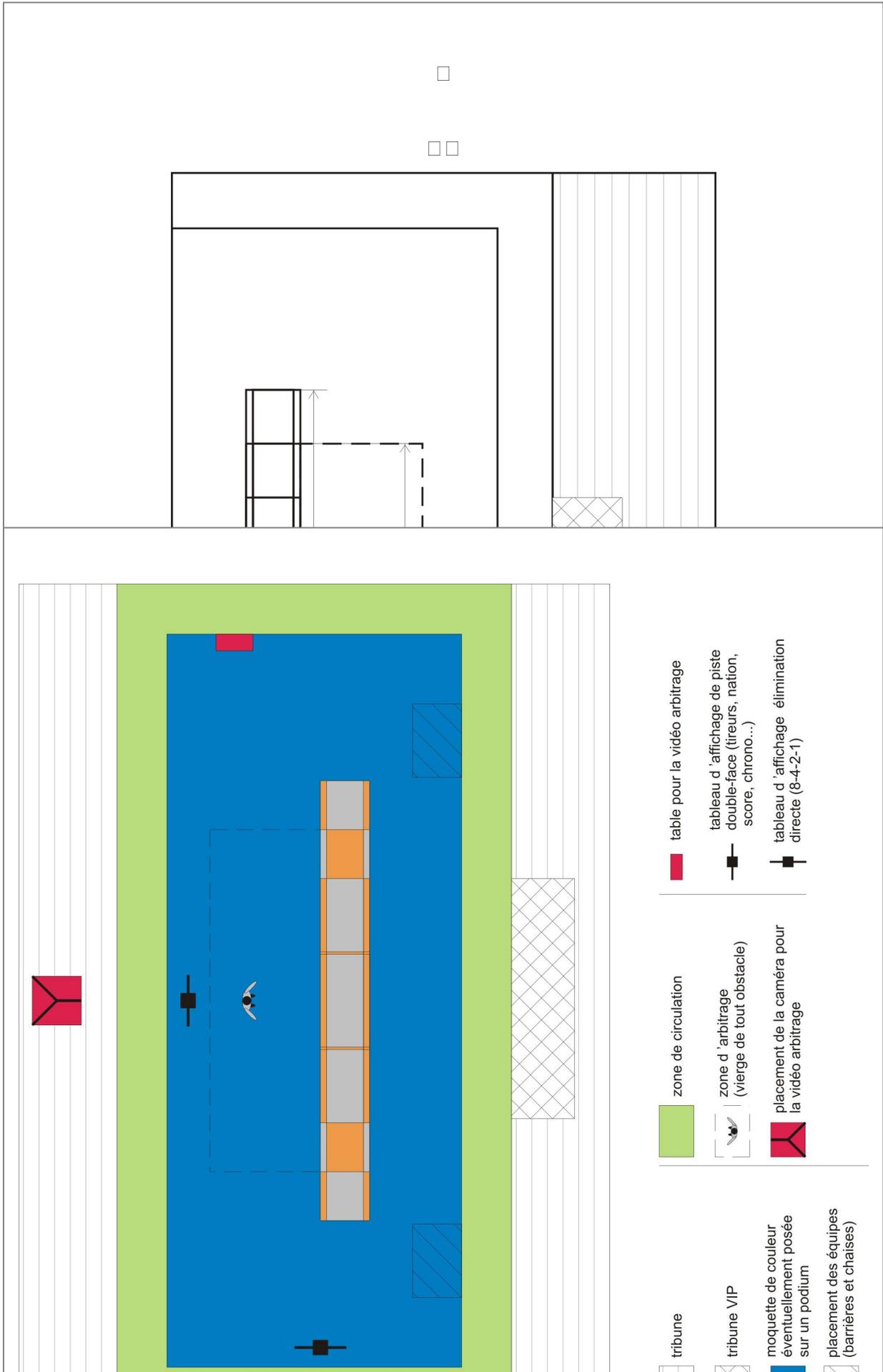
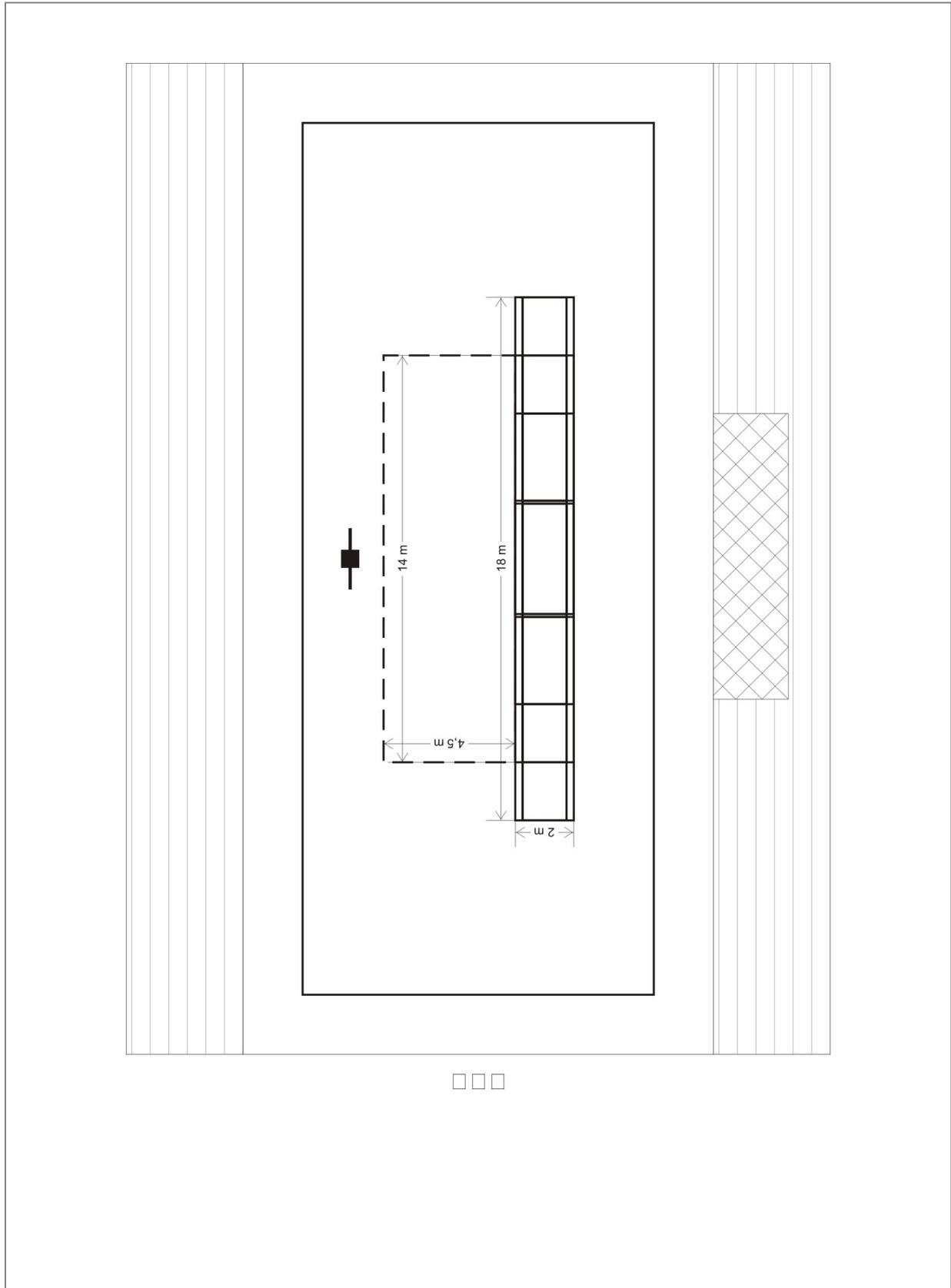


Schéma directeur de la salle de finale et 2 tribunes (dimensions)



Salle des phases d'élimination directe et de la finale

- **5 pistes** en couleur ou des pistes de mêmes couleurs sur des moquettes de **couleurs différentes**, dont **1 piste de finale** sur un podium au centre de ces 4 pistes.
- **4 zones de couleur** devront mesurer approximativement **20 mètres de long par 8 mètres de large**.
- **1 zone de couleur différente d'environ 40 mètres de long par 4 mètres de large minimum** s'intercalera entre les autres pistes de couleur pour accueillir le podium de finale (comme dessiné sur le schéma directeur suivant).
- l'équipement nécessaire et la configuration de cette salle devront être conformes aux directives citées au préalable séparément lors la description des salles des 4 pistes de couleur et de la finale.
- avant les phases finales, pour une meilleure visibilité de l'aire de combat, le matériel qui n'est plus nécessaire pour le bon déroulement de la finale devra être retiré.
- les schémas directeurs suivants présentent la disposition d'une salle comportant les 5 pistes et les **distances minimums à respecter**.

Design de la salle des phases d'élimination directe et de la Finale et 1 tribune

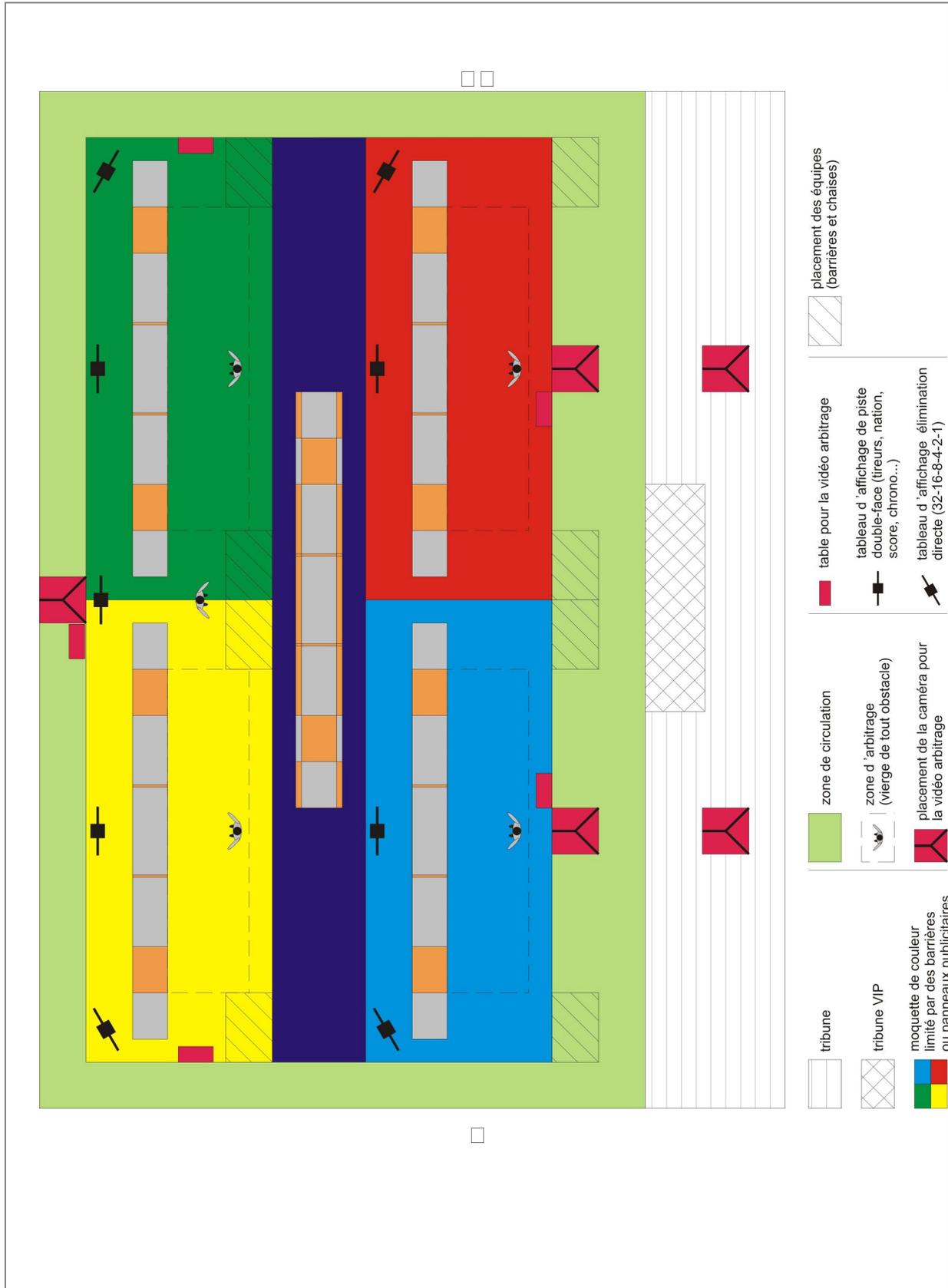
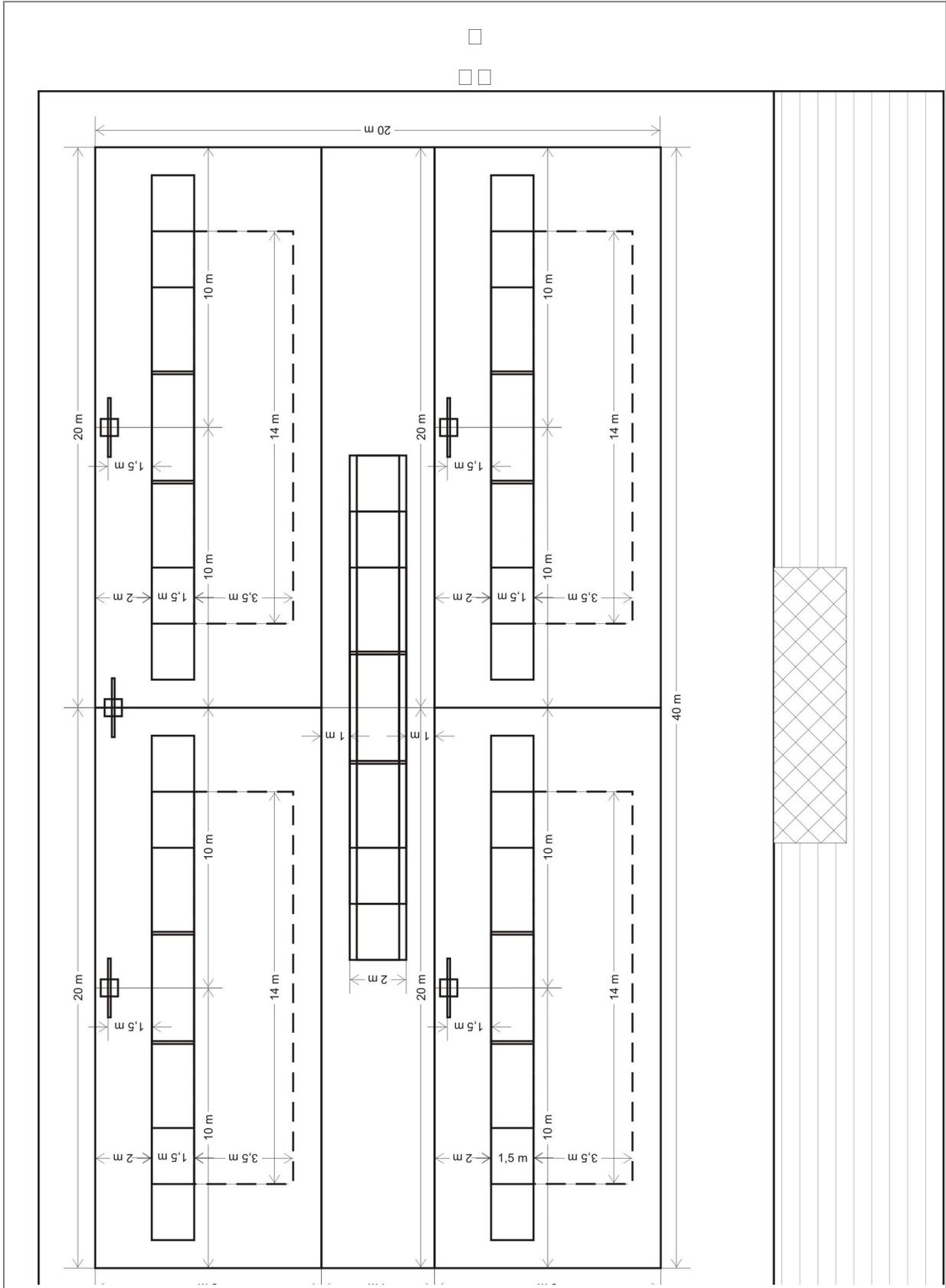


Schéma directeur de la salle des phases d'élimination directe et de la Finale et 1 tribune (dimensions)



Design de la salle des phases d'élimination directe et de la finale et 2 tribunes

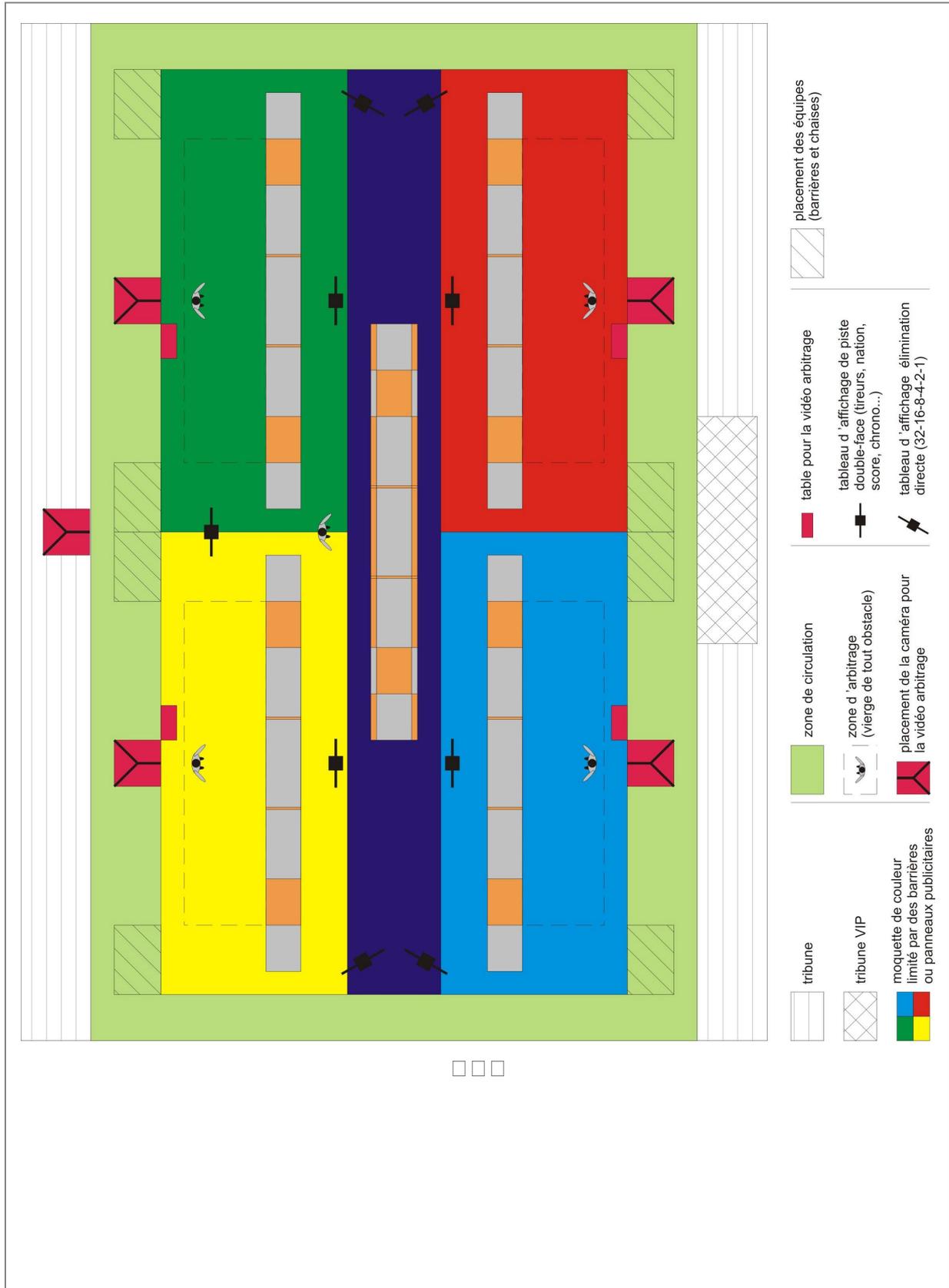
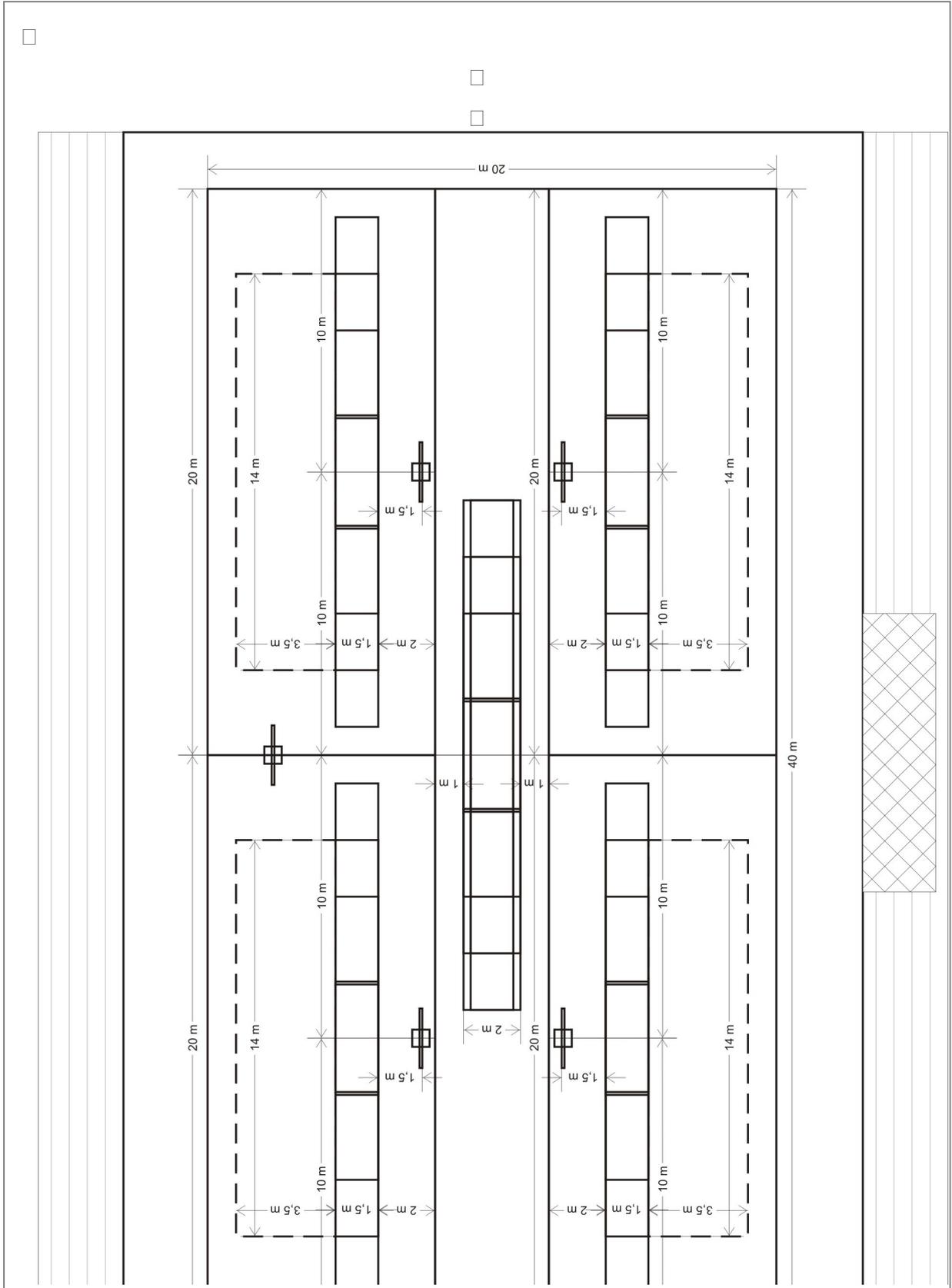


Schéma directeur de la salle des phases d'élimination directe et de la finale et 2 tribunes (dimensions)



Design des 4 pistes annexes

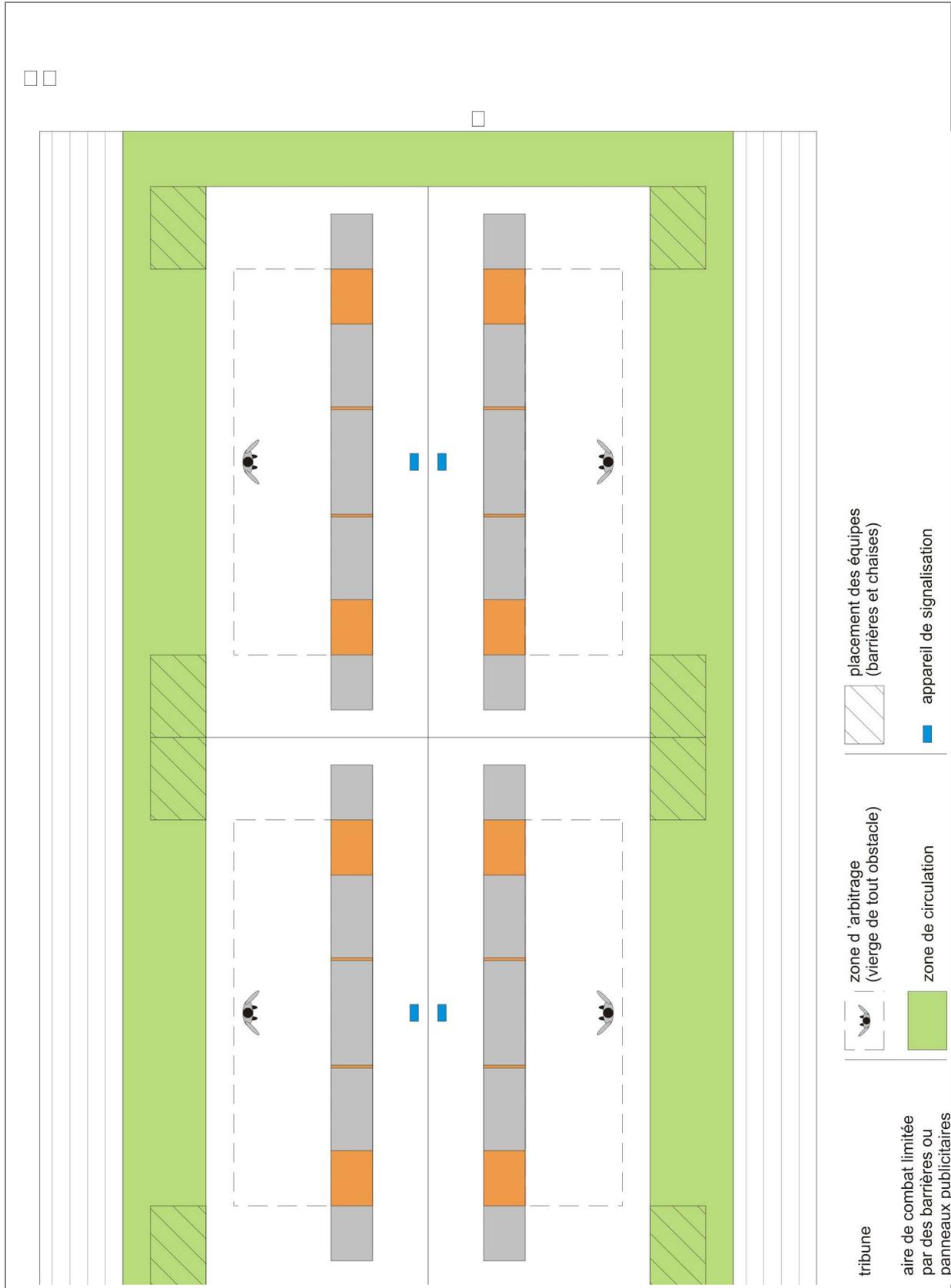
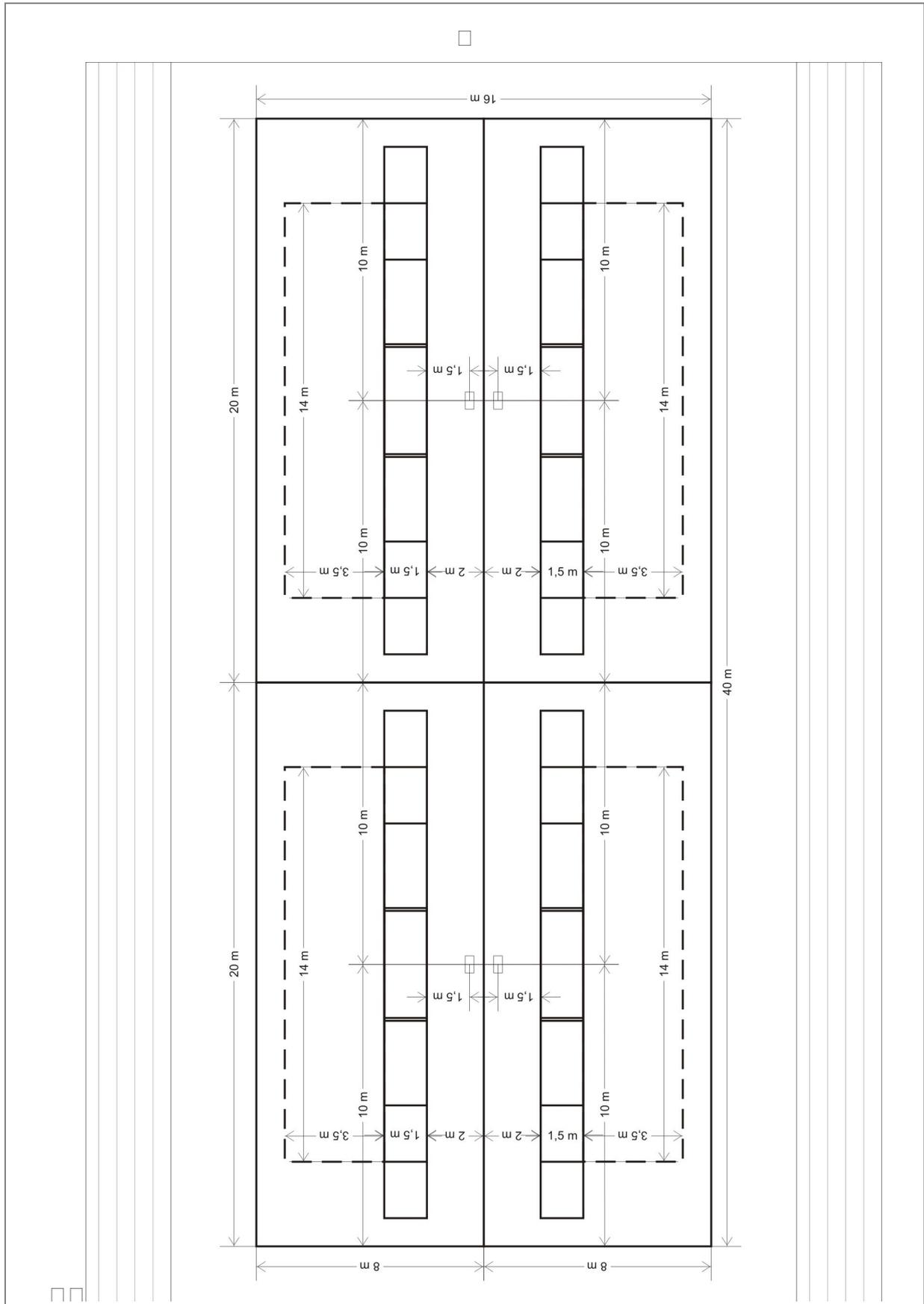


Schéma directeur des 4 pistes annexes (dimensions)



2.2 AUTRES LOCAUX

Salle du Directoire Technique

- surface minimum : 30 m².
- 3 tables au minimum de 2 m de long avec chaises.
- 1 ordinateur pour la gestion de la compétition avec 1 imprimante (si possible laser).
- 1 ordinateur avec imprimante, équipé d'un logiciel traitement de texte et tableur.
- du matériel de réserve en cas de panne (imprimante, ordinateur, cartouche d'encre etc.)
- 1 accès internet.
- 1 photocopieur performant.
- 1 téléphone et 1 fax (sur le lieu de la compétition)
- 1 micro permettant de diffuser des informations sur l'ensemble du site de compétition.
- 1 espace réservé pour le délégué d'arbitrage FIE.

La zone d'affichage des résultats devra se trouver à proximité.

Accessibilité

- les membres du Directoire Technique
- le personnel affecté
- le superviseur de la FIE
- les chefs de délégation

Zone pour l'affichage des résultats

De grands panneaux seront disposés dans un espace suffisamment important pour permettre une consultation facile à un grand nombre de personnes. Plusieurs espaces pourront être aménagés.

Salles de contrôle général des armes et des équipements

- une grande salle permettant d'accueillir les tireurs et de réceptionner les équipements pour le contrôle.

Accessibilité

- le personnel affecté
- les tireurs

- un local contigu au précédent avec le matériel nécessaire, au contrôle des armes et des équipements et conforme aux normes FIE.

Accessibilité

- uniquement le personnel affecté
- les délégués SEMI

Cette salle devra être opérationnelle et **ouverte 24 heures avant le début de l'épreuve.**

- 2 postes de contrôle des armes seront installés dans la chambre d'appel

Locaux du service médical

- 1 salle pour accueillir l'**infirmerie de premiers soins.**

- 1 **salle de contrôle anti-dopage**, avec salle d'attente et sanitaires contigus (femmes et hommes).

Le **cahier des charges médical** est à consulter sur le site Internet de la FIE.

Autres salles et espaces

- 1 **atelier de réparation**, muni de 2 établis avec étaux et outillage nécessaire au montage des armes doit être mis à la disposition des délégations avant la compétition et pendant toute la durée de celle-ci.

- 1 **salle de repos pour les arbitres**, avec des rafraichissements et une collation à disposition, des fauteuils et une grande table.

3. LA COMPETITION

3.1 PROGRAMME DE LA COMPETITION

Il comprendra :

- la veille du début des épreuves ou le matin selon les horaires prévus pour le début de la compétition :
 - réunion des arbitres
 - réunion du Directoire Technique
 - réunion des Chefs de Délégation
- le programme des 2 jours de compétition

Horaires indicatifs

Les engagements étant clos selon les délais prévus par l'article cf. article **0.61**, **l'organisateur de la compétition a l'obligation d'établir la liste des exemptés et les poules selon l'art. 0.85 du règlement de la FIE.**

Aucune modification concernant les 16 tireurs exemptés, et communiqués au préalable, ne pourra intervenir.

Des transports échelonnés en fonction de ces horaires entre les hôtels et le lieu de la compétition devront être prévus et affichés (chaque tireur doit avoir la possibilité d'arriver au moins 1 heure avant le début de son tour de poule).

Horaires de début de la compétition (indicatifs)

Premier jour :

- 08h00 : début des tours de poules
- à la suite : tableau préliminaire de 128

Deuxième jour :

- 09h00 – 12h00: tableau de 64
- 12h00 – 16h00: tableau 32
- 18h00: finale

Troisième jour (Coupe du Monde : compétition par équipe) :

Les horaires de la compétition dépendent du nombre d'équipes engagées et de l'heure de la finale. Le directoire technique doit donc établir les horaires en fonction de ces contraintes, tout en respectant les temps de rencontres suivants :

- épée : 1h00 par rencontre
- fleuret : 1h15-1h10 par rencontre
- sabre : 0h45-0h35 par rencontre

3.2 LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Personnel affecté

Personnel spécialisé :

- le Directoire Technique doit être composé selon l'article **o.62** du Règlement.
- **2 opérateurs sur ordinateur maîtrisant le logiciel de gestion de compétition conforme au règlement de la FIE.**

Autre personnel :

- 2 personnes pour vérifier les documents, classer, archiver et porter à l'affichage

Fonctions

- affichage de la formule de la compétition (nombre de participants, nombre de poules, le nombre de tireurs éliminés après les poules, ...).

Pourcentage d'éliminés après les poules :

- Grand Prix : **30%** des tireurs
- Coupe du Monde : **20-30%** des tireurs

– composition et **affichage des poules**

- **affichage des résultats après les poules** et du **classement des qualifiés** et des éliminés.

- à partir de la fin de l'affichage, les délégations auront à la disposition 10 minutes pour des éventuelles réclamations et corrections

- les 10 minutes écoulées on affiche les tableaux d'élimination directe (avec les horaires des matchs) et mise à jour des résultats.

- **tirage au sort des arbitres** et **établissement des feuilles de match.**

- **la totalité des documents établis par le Directoire Technique devra être affiché.**

Le Directoire Technique doit envoyer les résultats et l'ensemble du dossier de la compétition sous format XML au plus tard une heure après la fin de la compétition.

Affectation des pistes

Pour l'affectation des couleurs et numéros des pistes à partir des matchs du tableau préliminaire de 64 et pour le tableau des compétitions par équipes, le Directoire Technique devra respecter l'ordre suivant :

- piste bleue
- piste jaune
- piste verte
- piste rouge
- piste 5
- piste 6
- piste 7
- piste 8

Les tableaux de compétition des pages suivantes présentent les tableaux complets types à respecter.

Pour une compétition individuelle, lorsqu'un tableau est incomplet, il faudra faire en sorte qu'un maximum de matchs de chaque quart de tableau corresponde à la couleur de ce quart de tableau.

Pour une compétition par équipes, lorsqu'un tableau est incomplet, il faudra faire en sorte qu'au moins un des matchs de chaque quart de tableau corresponde à la couleur de ce quart de tableau.

Couleurs et numéros des pistes compétition individuelle

Prel. T 64	T64	T 32	T 16	T 8	semi-final	final
1 64 33 32 17 48 49 16 9 56 41 24 25 40 57 8	bleue bleue 5 bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue	1 64 33 32 17 48 49 16 9 56 41 24 25 40 57 8	bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue	1 16 17 16 9 24 9 8 25 8	bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue bleue	1 8 1 8 1 4 1 2 3 2
5 60 37 28 21 44 53 12 13 52 45 20 29 36 61 4	jaune jaune 6 jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune	5 60 37 28 21 44 53 12 13 52 45 20 29 36 61 4	jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune	5 28 21 12 13 20 13 4 29 4	jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune jaune	1 4 1 2 3 2
3 62 35 30 19 46 51 14 11 54 43 22 27 28 59 6	verte verte 7 verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte	3 62 35 30 19 46 51 14 11 54 43 22 27 28 59 6	verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte	3 14 19 14 11 22 11 6 27 6	verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte verte	1 2 3 2
7 58 39 26 23 42 55 10 15 50 47 18 31 34 63	rouge rouge 8 rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge	7 58 39 26 23 42 55 10 15 50 47 18 31 34 63	rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge	7 26 23 10 15 18 31 2	rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge rouge	1 2 3 2

Couleurs et numéros des pistes : compétition par équipes

Tableau principal				
T 32	T 16	T 8	semi-final	final
1 32				
	1 16	bleue		
17 16	5			
		1 8	bleue	
9 24	bleue			
	9 8	bleue		
25 8				
		1 4	bleue	
5 28				
	5 12	jaune		
21 12	jaune			
		5 4	jaune	
13 20	6			
	13 4	jaune		
29 4				
		1 2	podium	
3 30				
	3 14	verte		
19 14	7			
		3 6	verte	
11 22	verte			
	11 6	verte		
27 6				
		3 2	rouge	
7 26				
	7 10	rouge		
23 10	rouge			
		7 2	rouge	
15 18	8			
	15 2	rouge		
31 2				

Tableaux de classement	
Classement 5-8	
T 4	place 5-6
1 4	5
1 2	rouge
3 2	6
place 7-8	
1 2	jaune
Classement 9-16	
T 8	T 4
place 9-10	
1 8	5
1 4	5
5 4	6
1 2	verte
3 6	7
3 2	6
7 2	8
place 11-12	
1 2	5
Classement 13-16	
T 4	place 13-14
1 4	5
1 2	6
3 2	6
place 15-16	
1 2	7

3.3 LE PERSONNEL DE MARQUAGE

Chaque aire de combat (une piste) nécessite 2 personnes :

- 1 chronométreur pour l'utilisation de la télécommande.
- 1 personne pour tenir la feuille de poule ou de match, à faire signer par l'arbitre, les tireurs ou les capitaines d'équipe.
- Ces 2 personnes doivent être :
 - formées pour cette tâche
 - ponctuelles
 - vêtus d'un uniforme (t-shirt et pantalon).

La diffusion des Résultats

Point central d'affichage :

- murs ou panneaux accessibles à tous avec un bon éclairage
- facilement lisible (si possible agrandir au format A3)
- affichage de tous les documents issus du Directoire Technique : composition des poules, tableaux d'élimination directe, classements, notes de service...

3.4 LE CONTROLE DES ARMES ET DES EQUIPEMENTS

Le matériel et l'équipement des tireurs doivent être conformes aux normes (Règlement Administratif l'article 9.4.4, Règlement d'organisation **o.28**, Règlement technique **t.64/5 t.70-75**, Règlement du matériel m. 8, m.9, m.12, m.13, m.17, m.23) de la FIE. Normes pour la fabrication des tenues 4.

Tout matériel et/ou arme non-conforme sera refusé.

L'organisateur doit désigner une personne en charge du contrôle du matériel. Ce contrôle doit se pratiquer aux 3 stades suivants de la compétition, conformément au règlement de la FIE (article **o.28**):

- contrôle général avant la compétition.
- vérification pendant les poules et le tour préliminaire d'élimination directe.
- vérification avant les matchs du tableau 64 et de la finale.

Contrôle général

- **Réception du matériel :**
étiquetage et remise d'un reçu, stockage des housses, indication de l'heure de retrait
- **Contrôle du matériel :**
lames, masques, vestes, pantalons, plastrons, fils de corps et fil de masque
- **Retrait des équipements.**

Il faudra prévoir un dispositif de marquage.

Vérifications pendant les poules et le tour préliminaire d'élimination directe

Cette vérification s'effectue avant chaque match, directement par l'arbitre qui doit disposer du matériel de contrôle nécessaire (pesons, piges) à chaque table de marquage.

Vérifications pendant le tableau 64 et la finale

Cette vérification est faite, conjointement par 2 contrôleurs, à l'intérieur ou à proximité de la chambre d'appel. Les armes seront portées jusqu'aux pistes par des bénévoles et seront remises aux tireurs sous la surveillance de l'arbitre.

3.5 LA FINALE

Déroulement d'une finale

1 - présentation des finalistes :

- annonce de leurs palmarès respectifs (les 2 meilleurs résultats les plus représentatifs)
- en tenue d'escrimeur, ou en survêtement officiel, une arme à la main, ils salueront le public coquille au menton.

Le palmarès aura été recueilli au préalable.

2 - présentation des arbitres.

Les instructions sur le déroulement de la présentation et de la cérémonie de remise de prix auront été expliquées auparavant aux tireurs et aux arbitres.

3 - les matchs devront s'enchaîner immédiatement après la présentation.

Les tireurs devront se présenter en tenue, armes contrôlées.

4. le match final aura lieu 10 minutes après la dernière demi-finale

5 - la remise des prix doit intervenir rapidement après le dernier match.

- devront être prêts ou préparés le plus rapidement possible les points suivants :
 - le podium.
 - les médailles, coupes et trophées.
 - les drapeaux des nationalités des finalistes attachés au bas des mâts.
 - l'hymne national du vainqueur.
- les officiels prévus pour la remise des prix, en conformité avec le protocole de la FIE (Règlement administratif, Article 10.2.3 et 4.5.1), seront préalablement prévenus et conduits par une hôtesse de la tribune d'honneur jusqu'au podium.
- le service d'ordre veillera à ce qu'il n'y ait pas d'invasion de la piste par le public.
- à l'appel de leur classement, les finalistes, prévenus préalablement, en survêtement officiel, sans arme, sur le podium.

Le présentateur - animateur

Un présentateur, sous la conduite du maître de cérémonie animera toutes ces phases publiques.

L'animation doit:

- être sobre.
- s'exprimer en français d'abord, puis dans la langue du pays.
- ne doit pas intervenir pendant les matchs et n'a pas le droit de commenter les décisions des arbitres.

Les temps morts devront être meublés (animation, spectacle, musique d'ambiance...).

Zones réservées dans la tribune de la salle de finale

Des groupes de places devront être attribués :

- au superviseur FIE de la compétition
- aux VIP
- aux arbitres
- aux athlètes
- autres...

Le reste des places sera affecté au public.

4.SERVICE MEDICAL et CONTROLE ANTI-DOPAGE

Se référer au Cahier des Charges Médical obligatoire en annexe.

Le contrôle anti-dopage sera conforme à l'article 5.6.1 du Règlement anti-dopage de la **FIE**.

5. DIVERS

5.1 SONORISATION ET COMMUNICATIONS INTERNES

Sonorisation générale

L'installation d'une sonorisation adéquate doit permettre l'information simultanée de toutes les personnes présentes sur l'ensemble du site des compétitions (salles de compétition, vestiaires, salles annexes...)

Signalisation - Fléchage

Compte tenu du nombre important de personnes évoluant sur le site, il est nécessaire d'ordonner les flux de circulation des participants et des spectateurs et de faciliter le repérage des lieux par un système de signalisation important et de nombreux fléchages.

5.2 PUBLICITE - PROMOTION - PARTENARIAT

L'organisateur s'engage formellement à assurer la promotion de l'escrime au niveau local, national et international, par le moyen de tous les média et en particulier de la télévision

Cette action, particulièrement importante pour notre sport, devra être menée en étroite coopération avec le Président de la Commission de Promotion de la FIE.

Presse écrite, radio et télévision

Pour les Grand Prix, l'organisateur devra conclure un accord avec la télévision (nationale ou locale) afin de produire au minimum la finale. Le signal devra obligatoirement être mis à la disposition de la société qui effectuera le streaming pour la diffusion des images sur Internet.

Partenaires et sponsors

Tous les projets de sponsoring devront être soumis au Président de la FIE afin de tenir compte des contrats et des exclusivités pouvant exister avec la FIE.

Les panneaux publicitaires, dans les salles de la compétition, devront être de préférence **monochromes et de tailles uniformes**, et placés de manière à ne perturber les prises de vue télévisées. Ceci est **obligatoire dans la salle de finale**.

Logotype et drapeau de la FIE

Logotype FIE : respect de la Charte Graphique, qui sera transmis sur demande par le bureau de la FIE.

Le drapeau de la FIE devra être hissé ou suspendu dans la salle de la compétition.

5.3 CONSEILS DIVERS

Restauration

L'organisation « non-stop » des épreuves nécessite la présence permanente d'une restauration à prix abordable sur le site de compétition :

- bar et vente de boissons,
- sandwiches et restauration rapide,
- restauration « classique ».

Service de surveillance - Service d'ordre - Sécurité

- compte tenu du coût du matériel installé un **service de surveillance** sûr et permanent nuit et jour est de rigueur.

- la réglementation des accès sur les différents sites de la compétition impose un **service d'ordre** « aimable mais ferme » pour faire respecter les consignes. Les membres de ce service pourront être équipés de talkies-walkies.

- un service discret de **police** et la présence d'un **service de prévention d'incendie** sont aussi à prévoir.

6. ANNEXES

Tableau d'affichage électronique présent sur chaque piste d'élimination directe

Tableau de match :

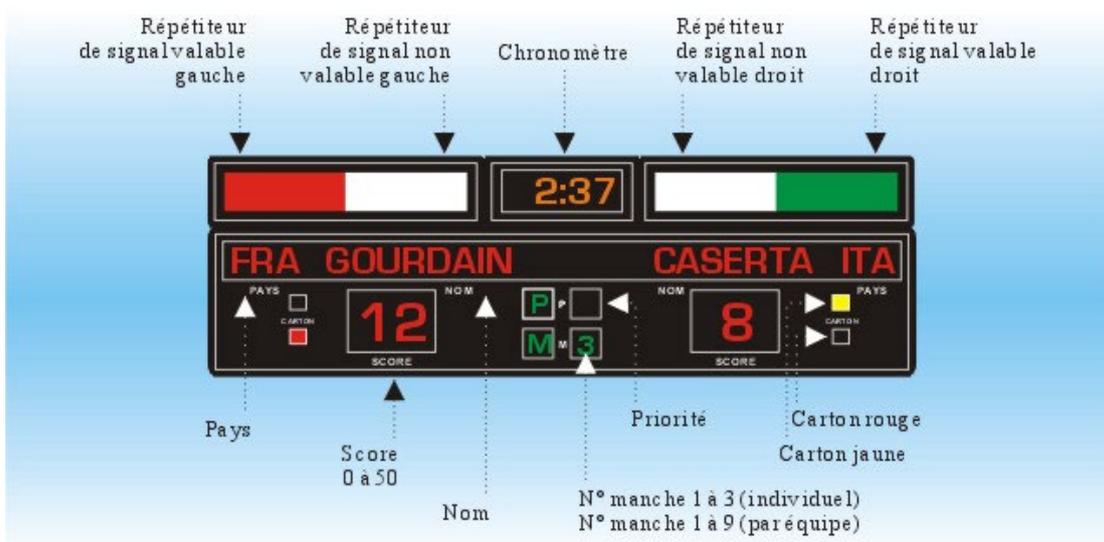


Tableau (arbre) d'élimination directe



Autres cahiers des charges à consulter

- **Le cahier des charges médical**
- **Les recommandations presse**

Ces cahiers des charges sont disponibles sur www.fie.ch